

TARIF

4B1

CONCERTS DE
MUSIQUE CLASSIQUE
(LICENCE PAR
CONCERT)

En bref

Période de la licence :
par concert

Redevance :
1,56 % des recettes brutes
des ventes de billets ou
des cachets payés aux
exécutants si le concert est
gratuit (droits minimums
de 35 \$)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/4B1

Licence pour exécuter publiquement de
la musique classique lors de concerts ou
de récitals

Calcul de la redevance :

Droits par concert :

- a) Lorsqu'il y a un prix d'entrée : 1,56 % des recettes brutes des ventes de billets, excluant les taxes d'amusement et de vente; droits minimums de 35 \$ par concert.
- b) Lorsque le concert est gratuit : 1,56 % des cachets payés aux chanteurs, musiciens, danseurs, chefs d'orchestre et autres artistes exécutants; droits min. de 35 \$ par concert.

EXEMPLE 1:

La chorale XYZ donne quatre concerts en décembre 2011. Les recettes brutes des concerts sont comme suit : concert 1 : 8 000 \$, concert 2 : 2 000 \$, concert 3 : 10 000 \$ et concert 4 : 3 000 \$.

Calcul des droits de licence :

concert 1 : $(8\,000 \$ \times 1,56 \%) = 124,80 \$$
+ concert 2 : $(2\,000 \$ \times 1,56 \%; \text{droits minimums}) = 35 \$$
+ concert 3 : $(10\,000 \$ \times 1,56 \%) = 156 \$$
+ concert 4 : $(3\,000 \$ \times 1,56 \%) = 46,80 \$$
Total de la redevance : 365,50 \$ + taxes

EXEMPLE 2:

Une église donne un concert de musique classique. Le concert est gratuit mais les musiciens reçoivent 9 000 \$ en cachets.

Total de la redevance : $(9\,000 \$ \times 1,56 \%) = 140,40 \$$ + taxes

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/4B1

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous contacter ou essayer le Sélecteur de licence à socan.ca.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.